



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2013-106 du 9 juillet 2013**

**OBJET : Création d'un accueil de jour : délégation  
ponctuelle du Conseil au Bureau**

*Rapporteur : Mme Laurence FINE.*

Le 09 juillet 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 03 juillet 2013 en la salle polyvalente à Névache sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

**Présents :** 26 jusqu'à délibération n°2013-082  
27 pour la délibération n°2013-083  
28 de la délibération n°2013-084 à 2013-098  
27 de la délibération n°2013-099 à 2013-100  
28 de la délibération n°2013-101 à 2013-106

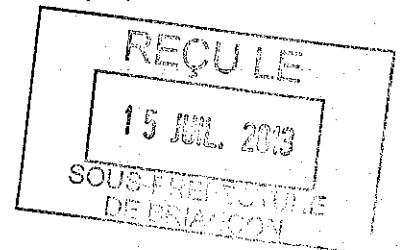
**Nombre de pouvoirs :** 4

**Votants :** 30 jusqu'à délibération n°2013-082  
31 pour la délibération n°2013-083  
32 de la délibération n°2013-084 à 2013-098  
31 de la délibération n°2013-099 à 2013-100  
32 de la délibération n°2013-101 à 2013-106

*M. Jacques DEYME est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM (à partir de la délibération n°2013-084), M. Yvon AIGUIER, Mme Francine DAERDEN, Mme Marie-Hélène PONSART (se retirant pour les délibérations n°2013-99 et 2013-100), M. Maurice DUFOUR, M. Eric PEYTHIEU, Mme Nicole GUERIN, Mme Renée PETELET, Mme Marie MARCHELLO, Mme Karine ESCALLIER, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Claudine FINE, M. Pierre BOUVIER, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Edmond CADET, M. Marc FORNESI, M. Jacques DEYME, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Pierre LEROY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Sébastien FINE (à partir de la délibération n°2013-083).

**Avait donné pouvoir :** M. Mohammed DJEFFAL à M. Eric PEYTHIEU  
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET  
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI  
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY



**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de gestion des structures d'accueil d'urgence,

**Considérant** le projet de création d'un accueil de jour à Briançon répondant au constat suivant : en période hivernale, les personnes sortant du Foyer Solidarité (ouvert de 19h à 7h, accueil de nuit) n'ont pas de lieu identifié d'accueil pendant la journée. Les personnes isolées, de passage, sans domicile fixe, recherchent un lieu d'accueil convivial, d'écoute et d'accompagnement.

Plusieurs réunions avec les partenaires institutionnels, notamment la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations, ont permis de faire émerger un projet, avec l'implication des structures associatives.

Ainsi, une association a été constituée début juin intitulée « Accueil de jour en Briançonnais ». Elle a pour but d' « offrir aux personnes en situation de précarité, en isolement social un lieu convivial d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, permettant d'informer, de faire connaître les possibilités locales sociales, administratives, associatives afin de leur permettre d'engager un processus d'amélioration de leur situation et celle de leurs proches ».

Parmi les membres actifs : Le Secours catholique (« Brin de causette »), la Croix Rouge, la MJC et le SERVA.

Une création de poste est en cours via un contrat aidé.

Les collectivités seront sollicitées pour l'attribution de subventions. Cet accueil de jour devrait ouvrir en octobre prochain. Aussi, vu la rapidité de mise en œuvre du projet, soutenu par M. le Sous-Préfet, la CCB est appelée à se prononcer sur son engagement dans ce projet.

**Considérant** le montage rapide de ce projet, l'échéance d'ouverture de l'accueil de jour en octobre et la demande de subvention qui sera adressée par l'association « Accueil de jour en Briançonnais » à la Communauté de communes, probablement début septembre,

**Considérant** la possibilité donnée au Conseil communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Bureau,

**Vu** l'avis favorable des membres du Bureau en date du 24 juin 2013,

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité**

- Attribue au Bureau des Maires et ce, de façon ponctuelle, afin de pouvoir répondre dans les délais impartis à la demande de subvention qui sera faite par l'association qui gèrera l'accueil de jour, la possibilité d'attribuer une subvention dont le montant ne pourra excéder 5 000 euros.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



**Alain FARDELLA.**



Date dépôt S.P. : 15 JUIL. 2013

Date affichage : 13 JUIL. 2013